

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 10 octobre 2019
N°26**

Date de la convocation :
30/09/2019

Nombre de membres :
12

Présents :
10

Votants :
10

Le **dix octobre deux mille dix neuf** à vingt heure trente,
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

Etaient présentes :

Mesdames : PIOT, LAMBERT, CABANILLAS, CHOLET, ROY,
QUINET, TECHY, VEZIN et MAILLARD.

Absentes excusées :

Mesdames : MOUREAUX et GALERNE.

Madame Piot a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaiterait ajouter un point supplémentaire :

La convention téléassistance,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité et signé.

La convention téléassistance

Le marché de téléassistance est un marché de service d'une durée ferme de 4 ans à compter du 1er juillet 2019 jusqu'au 1er juillet 2023. La présente convention est applicable à compter de sa signature et jusqu'au 1er juillet 2023.

L'adhésion au dispositif départemental de téléassistance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées,

Vu le courrier du 25 juin 2019 du Conseil Départemental des Yvelines concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui est renouvelé au 1er juillet 2019,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2019-2023,
- **Autorise** par conséquent le Président du CCAS à signer la convention entre le CCAS de la commune, le Département des Yvelines et la société attributaire du nouveau marché passé par le Conseil Départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

Le tarif mensuel baisse légèrement, il passe de 5,48 euros à 5,15 euros TTC par mois.

Les colis de Noël

Le colis de Noël auprès des Jumeauvillois de plus de 70 ans sera distribué le dimanche 15 décembre à partir de 10h00. Un mail va être envoyé aux conseillers municipaux pour qu'ils se joignent à nous pour la distribution. Pour l'instant, nous sommes neuf.

Composition du colis :

Les produits contenus dans les colis, pour une ou deux personnes sont identiques, seul le grammage change.

Plateau bois et ardoise,

Bloc de foie gras en verrine

Vin blanc moelleux

Terrine gourmande

Terrine de lapin au romarin

Un photophore sera mis en cadeau dans le colis

Amandine aux pommes

Gourmandise de cerise à la guimauve.

Cookie aux pépites de chocolat

Chocolats: assortiments de Noël noir et lait.

Il y a 35 colis simples à 18 euros, 16 doubles à 27,50 et 3 hospitalisés à 17 euros.

Repas des Jumeauvillois

En raison des élections municipales en mars, le repas des Jumeauvillois est avancé et aura lieu le samedi 25 janvier 2020 à 12h00.

Le thème cette année sera sur la montagne.

Le traiteur Rousseau est retenu Il lui sera demandé d'étudier un repas sur ce thème.

Anniversaires

Les fleurs et les chocolats « Damiens » seront distribués cette année

- Madame Zingraff (23 octobre) : Mesdames Cholet et Cabanillas.
- Madame Gaudeul (11 novembre). Madame Maillard et Monsieur Langlois
- Madame Fougeray (1^{er} décembre) : Mesdames Quinet et Lambert
- Madame Le Metayer (18 décembre) : Mesdames Maillard et Lambert.
- Madame Kazmirczak (31 décembre) : Madame Piot et Monsieur Langlois.
- Madame Denisard (10 janvier) : Mesdames Techy et Piot.

Informations et questions diverses :

Un sondage a été fait auprès des jeunes pour les places de cinéma pour Noël.

Le doudou de la petite Jade sera distribué samedi prochain...

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

